



Résilier des cours par corespondance

Par **julitta**, le **23/02/2013** à **12:17**

bonjour, je me suis inscrite à l'école ifdp dans le but de devenir délégué pharmaceutique par le biais du fongecif mais cet organisme m'a refusé le financement de cette formation donc j'ai averti l'école comme quoi je voulais arrêter car le coût de cette école est de 3340 euros et je n'ai pas les moyens de la payer.

L'école ne veut rien savoir, veut absolument que je paie mes cours avec une mensualité de 72 euros par mois. Il me menace de mettre mon dossier aux services contentieux. Ils me disent que j'ai signé un contrat alors que, à ma connaissance, je n'ai rien signé du tout et que soit-disant j'ai coché une case virtuellement et ça considère comme une signature. donc je voudrais savoir quels recours j'ai pour résilier ce fameux contrat dont je n'ai pas absolument pas les moyens de financer cette formation là.
cordialement julitta